

Mention d'information
RGPD

Contrôle administratif des paiements de santé

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Armorique met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « contrôle administratif des paiements de santé » dont la finalité est la réalisation par la MSA, des actions de gestion du risque permettant la maîtrise des dépenses de santé, le respect de la réglementation et les bonnes pratiques professionnelles.

Ce traitement a pour objectifs de :

- Contrôler les paiements et la bonne application de la législation en matière d'assurance maladie pour contribuer à la maîtrise des risques.
- Identifier les atypies
- Procéder à des rappels de de la réglementation, accompagner les professionnels de santé et les assurés/employeurs
- Notifier les indus
- Contribuer à la prévention et à la lutte contre la fraude et les abus
- Réaliser des actions concertées en inter-régime
- Réaliser des statistiques
- Réaliser des bilans

Le traitement est mis en œuvre dans le cadre d'une obligation légale.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification
- Données de vie professionnelle
- NIR
- Infractions, condamnations
- Informations d'ordre économique et financier
- Données de santé

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique dans la limite de 5 années après clôture du dossier et en cas de contentieux, jusqu'à l'intervention de la décision définitive.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé aux agents en charge du contrôle facturation, ainsi que les agents en charge de la gestion du risque, de la lutte contre la fraude et du contentieux, le cas échéant, des caisses de Mutualité Sociale Agricole, individuellement habilités par le Directeur de leur organisme. Les agents habilités de la CCMSA auront quant à eux accès aux seules données préalablement anonymisées.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la caisse MSA d'Armorique.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07